Texte de la question :

Madame Marisol Touraine attire l'attention de Monsieur le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, chargé de la Consommation et du Tourisme, sur les inquiétudes que suscite la situation des personnels des chambres de métiers et de l'artisanat dont les représentants syndicaux sollicitent l'intervention de l'État pour obtenir la reprise des négociations entre l'Assemblée Permanente des Chambres Métiers et le collège des salariés.

En mars dernier la présidence du collège employeur a décidé unilatéralement de rompre les négociations en cours sur la réforme du statut des personnels des chambres de métiers et de l'artisanat et cherche depuis à imposer des dispositions susceptibles de déboucher sur un blocage de la progression de carrière des agents et sur la diminution de leur pouvoir d'achat.

Par ailleurs, la présidence du collège employeur bloque la revalorisation annuelle de la « valeur du point ». Or cette mesure, habituellement discutée et négociée chaque année sous l'égide du ministère de tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat, participe au maintien du pouvoir d'achat des agents des organismes consulaires.

Devant la dégradation du climat social dans les chambres de métiers et de l'artisanat, et au regard du contexte général de forte augmentation du coût de la vie, Madame Marisol Touraine demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin que les agents des chambres de métiers et de l'artisanat puissent bénéficier de la revalorisation annuelle de leur rémunération et maintenir ainsi leur pouvoir d'achat.